

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 30 MAI 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 8

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STATIONNEMENT DES AIDES A DOMICILE – AUTORISATION D'ACCES A LA PLATEFORME SO SPACE

Date de convocation : 24 mai 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 5 juin 2024

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 14 h 51), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 14 h 51), Mme Aurore NADAL, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA, Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT :

Monsieur le Président expose,

Actuellement, lors de leurs tournées journalières, les aides à domicile utilisent leurs véhicules personnels et quand elles interviennent en centre-ville, elles sont souvent contraintes de stationner sur des places payantes.

Elles payent leurs tickets de stationnement par le biais de l'horodateur et sont ensuite remboursées en différé par le CCAS, en général le mois suivant.

Ces stationnements à l'année représentent en moyenne un montant de 1 200€.

Nous avons contacté la SO SPACE qui assure une délégation de service public pour la gestion du stationnement de la Ville de Niort pour envisager par le biais de leur système d'abonnements la mise en place d'un compte employeur qui serait utilisé pour le stationnement des aides à domicile de façon dématérialisée.

Les aides à domicile, à partir de leur smartphone professionnel pourraient à chaque stationnement, activer le compte SO SPACE du CCAS, au tarif actuel de 0.60€/heure pour tous les parkings de la Ville.

.../...

Pour la mise en œuvre de ces nouvelles modalités, les immatriculations des véhicules concernés, et les coordonnées de leurs propriétaires (adresses, mails et téléphones) seront fournies à la SO SPACE, ce qui permettra d'éditer et contrôler les états de stationnement des agents.

Le CCAS suivra et abondera le compte employeur par paiement des factures adressées par la SO SPACE pour l'approvisionnement.

Cet abonnement aura l'avantage pour les agents, de ne plus faire d'avance pour le stationnement de leurs véhicules dans le cadre de leurs missions professionnelles.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER ET AUTORISER** la mise en place de cet abonnement SO SPACE pour le stationnement des aides à domicile et la mise en place du compte employeur CCAS comme décrit ci-dessus.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 5 juin 2024

Pour le Président du C.C.A.S.

Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNEE

Nicolas VIDEAU